



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

karaté

Question écrite n° 58018

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la situation alarmante de la Fédération de karaté et des arts martiaux qui semble faire l'objet d'un dysfonctionnement avec des comptes de gestion déficitaires depuis de nombreuses années. Elle lui demande de lui indiquer sa position en la matière.

Texte de la réponse

Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative est attentif aux difficultés de fonctionnement et de gestion que connaît la Fédération française de karaté et arts martiaux affinitaires. La situation financière de cette fédération est en effet sensible. Les comptes fédéraux sont clos chaque année au 31 août et certifiés par le commissaire aux comptes, sans réserve. Ils font apparaître des résultats déficitaires qui, cumulés sur les trois derniers exercices, s'élèvent à 409 241 euros. Toutefois, ce déficit cumulé doit être considéré au regard des budgets de la fédération sur la même période qui s'élevaient à 6 306 394 euros au 31 août 2002, à 6 476 742 euros au 31 août 2003 et à 7 052 054 euros au 31 août 2004. Sur la période considérée, il s'explique par des événements exceptionnels liés à des restructurations internes (charges de licenciement) et un redressement fiscal. Le résultat d'exploitation de la fédération est redevenu excédentaire depuis deux ans. La fédération ne dispose pas de dettes à long terme. Il n'en reste pas moins que cette situation d'ensemble n'est pas satisfaisante et appelle la vigilance. La fédération devra en effet démontrer sa capacité à mener son projet sportif dans le respect de l'équilibre budgétaire qui conditionnera le soutien du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative. La mise en place d'une comptabilité d'engagements et l'adoption d'un règlement financier rendu obligatoire par le décret n° 2004-22 du 7 janvier 2004 relatif à l'agrément des fédérations sportives devraient largement contribuer à assainir la situation.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58018

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2005, page 1548

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3845